

**Voeu proposé en Conseil d'école par les représentants FCPE
le 9 novembre 2010,
École élémentaire Boulard,75014 Paris**

Suite à l'annonce de la mise en place par le ministre de l'éducation nationale d'une « conférence nationale sur les rythmes scolaires » et à l'installation de son comité de pilotage, les parents élus de la FCPE souhaitent réaffirmer quelques principes et convictions à ce propos.

1) Améliorer les rythmes scolaires est nécessaire : la suppression de deux heures hebdomadaires sur la base de programmes alourdis, la mise en place sans concertation de la semaine à quatre jours ont entraîné une accélération et une intensification du rythme scolaire imposé aux enfants ; l'organisation annuelle du temps scolaire doit également être l'objet d'amélioration et prise en compte dans ce débat.

2) Mais ce débat est indissociable d'autres facteurs à savoir les conditions actuelles d'apprentissage des élèves : classes à effectifs parfois chargés, programmes trop lourds, dispositifs inadaptés d'aide aux élèves en difficulté (mise en place d'une aide personnalisée en sus d'une journée d'école déjà très longue, manque de RASED).

Dans un contexte où chaque réforme annoncée a été synonyme de toujours un peu moins d'école (suppression de deux heures d'enseignement pour tous, affaiblissement des RASED, quasi-suppression de la formation pédagogique des enseignants avant mise en responsabilité devant les classes, annonce de nouvelles suppressions massives de postes pour l'an prochain), **nous affirmons que : repenser l'organisation de notre système éducatif doit se faire dans le sens d'une véritable amélioration de l'école.**

Si une réforme doit avoir lieu, nous souhaitons qu'un véritable débat démocratique s'organise au sein de la communauté éducative et dans toutes les instances de la société. La consultation internet n'a aucune valeur démocratique et scientifique.

Les parents élus FCPE demandent l'organisation d'un débat sur le groupe scolaire.

Par ailleurs, nous exigeons que cette réforme fasse ensuite l'objet d'une prise de décision et d'une réglementation nationale précise et non de grandes lignes directrices du ministère qui s'affranchiraient ainsi du sujet et le reporteraient sur les collectivités territoriales, créant des inégalités, reflet des disparités de moyens.